

Veille informative pour la conférence de rédaction Etoile du 19 janvier 2016

Réforme formation

[Les Régions peuvent demander la mise à disposition des services de l'État pour exercer les compétences formation transférées :](#)

Pour que les Régions puissent avoir accès à tout ou partie des services de l'État qui participent à l'exercice des compétences qui leur ont été transférées par la [loi du 5 mars 2014](#), elles doivent pour cela conclure des conventions avec les représentants de l'État. Le [décret n° 2015-1694](#) paru au Journal officiel du 19 décembre porte sur la convention type de mise à disposition, à titre gratuit, de tout ou partie des services de l'État chargés de ces compétences.

[Bientôt un nouveau portail pour le compte personnel de formation :](#)

Conformément aux souhaits du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et de la DGEFP et suite aux préconisations de l'étude pilotée par la Caisse des dépôts, un nouveau site portail devrait améliorer l'expérience des titulaires dès février 2016. Plus ergonomique, cette nouvelle version vise à « rendre autonome l'internaute en facilitant son parcours, l'inscription, la recherche de formations, le renseignement de son dossier ».

[Les recommandations du Conseil national pour l'élaboration et le pilotage du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles :](#)

La commission « Territoire » du Cnefop livre des recommandations à destination des membres des Crefop qui, en régions, vont participer à l'élaboration, l'animation ou participer à la concertation pour l'élaboration des « nouveaux » CPRDFOP, redéfinis par la loi du 5 mars 2014.

[Le Conseil national précise les modalités d'évaluation des contrats de plan régionaux de développement de l'orientation et de la formation professionnelles \(CPRDFOP\) :](#)

Alors que « l'évaluation des CPRDFOP est obligatoire », le Cnefop recommande de ne pas attendre le décret du Conseil d'État pour « anticiper cette évaluation dès la phase d'élaboration du CPRDFOP ». Ceci, en fixant « les objectifs, indicateurs stratégiques, modalités d'évaluation et de pilotage de l'évaluation dudit contrat ».

[Qualité de la formation : la DGEFP précise l'application des critères d'appréciation :](#)

À compter du 1er janvier 2017, toutes les actions de formation financées par des fonds paritaires ou publics devront répondre aux critères de qualité fixés par le décret du 30 janvier 2015. C'est ce que confirme le [questions-réponses relatif à la qualité des actions de formation](#), publié sur le site du ministère du Travail le 12 janvier 2016.

Insertion des jeunes

["Réussite apprentissage" ambitionne de développer l'apprentissage au profit des jeunes des quartiers prioritaires des politiques de la ville :](#)

Avec 146 dossiers retenus suite à l'appel à projets « Réussite apprentissage » relayé par les Direccte sur tout le territoire, le programme entre dans sa phase opérationnelle. Il vise à favoriser l'accès à l'apprentissage de 10 000 jeunes issus des quartiers classés comme prioritaires dans

le cadre des politiques de la Ville. Il s'agit d'un parcours de douze mois maximum, qui va de la définition du projet jusqu'au suivi du bénéficiaire pendant son contrat.

[L'ensemble des fonctions des Missions locales reconnu dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2018](#)

Politique emploi

[Le plan sur l'emploi et la formation des chômeurs impliquera les régions :](#)

Le Premier ministre attend des nouveaux exécutifs régionaux qu'ils mettent "le paquet" sur l'apprentissage qui a encore baissé en octobre.

[Carine Chevrier nommée déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle](#)

[Plan "500 000 formations" : le décryptage de Myriam El Khomri :](#)

Selon le décryptage de Myriam El Khomri, le compte total des nouvelles formations s'élève en réalité à 350 000, le complément étant constitué des 150 000 formations d'urgence que le Premier ministre avait déjà annoncées à l'issue de la Conférence sociale du 17 octobre. Des formations essentiellement ciblées vers les emplois « de demain », qu'ils soient « en tension » parce que les employeurs peinent à trouver des profils correspondant à leurs besoins, ou qu'ils se trouvent dans les secteurs « d'avenir », liés, par exemple, à la transition énergétique, au numérique ou à la silver économie (liée au vieillissement de la population).

Illettrisme

[Des outils pour s'emparer de la certification CléA :](#)

Baptisé CléA par le Copanef, le socle de connaissances et de compétences professionnelles dispose donc désormais d'outils de promotion. À commencer par une [brochure de seize pages](#) destinée aux prescripteurs (employeur, responsable de ressources humaines, conseiller en évolution professionnelle). Objectif ? Présenter dans le détail ce qu'est cette nouvelle « certification au service de la formation, de l'emploi, de l'évolution professionnelle et de la compétitivité ».

Financement

[Le financement des formations dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle :](#)

Le [décret 2015-1749 du 23 décembre 2015](#), paru au Journal officiel du 26 décembre 2015, précise les modalités de financement des formations dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) par les Opca et les entreprises.

Contrats de plan Etat-Régions

[CPER 2015-2020 : soutenir l'investissement dans les territoires](#)

VAE

[Manuel Valls lance une mission d'évaluation de la validation des acquis de l'expérience](#) :

Quatorze ans après sa création dans la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) va faire l'objet d'une évaluation menée conjointement par trois administrations centrales de l'État sous la double tutelle des ministères de l'Éducation Nationale et du Travail. Durant cinq mois, les évaluateurs auront la charge de dresser le bilan de ce dispositif et d'élaborer des pistes d'amélioration.

Orientation

[O'Défi, nouvel outil pour s'orienter dans la vie professionnelle](#) :

O'Défi est le nouvel outil d'aide aux professionnels de l'orientation créé par le Carif-Oref francilien. Actuellement en version beta, l'outil est destiné à évoluer en fonction des usages et des remarques utilisateur.

[L'expérimentation bourguignonne du CEP inspire les opérateurs](#) :

La Région Bourgogne a mis en place dès 2013 un service de conseil en évolution professionnelle (CEP). Objectif : permettre aux salariés confrontés à un contexte économique et social d'insécurité de bénéficier d'un temps et d'un accompagnement pour réfléchir à leur projet professionnel.

Environnement travail

[Compte personnel d'activité : les partenaires sociaux ne sont pas parvenus à s'entendre sur une définition commune](#) :

Pour l'heure, les discussions semblent converger vers l'idée d'une première mouture à minima du compte articulée autour du compte personnel de formation (CPF) et du compte pénibilité (C3P).

[Rapport du Conseil national du numérique : repenser la formation en diversifiant les contextes d'apprentissage](#) :

Commandé par François Rebsamen il y a un peu plus d'un an, il fait le tour d'horizon des impacts du numérique et de la robotisation sur le travail et l'emploi tout en formulant des recommandations pour mieux anticiper les défis de demain en la matière.

Métiers

[Les "500 000 formations" face à "l'emploi de demain"](#) :



Se former maintenant aux « emplois de demain » du plan "500 000 formations" suppose une certaine capacité d'anticipation. S'ils ne sont pas infaillibles, les outils prospectifs ne manquent pas et peuvent y aider.